



Contrat de location des salles communales de Saint-Prix

LOCATION DE LA SALLE DES FETES CULTURELLE

Le contrat de location est conclu entre :

La commune de Saint-Prix, représenté par Monsieur Max Gauchier, Maire.
ET Monsieur, Madame, Mademoiselle
Nom de l'Association ou Organisme (Si existant).....
Demeurant :
Téléphone : Nommé le locataire.

Le contrat de location est conclu pour :

Une période de (en jours)
Du (indiquer la date)..... à (indiquer l'heure).....
Au (indiquer la date)..... à (indiquer l'heure).....

Engagement des parties :

Le locataire s'engage à avoir pris connaissance du règlement intérieur applicable aux salles communales de Saint-Prix.
Le locataire atteste également qu'il a souscrit une assurance de responsabilité civile en qualité d'utilisateur et d'organisateur. Elle doit être fournie lors de la signature de ce présent contrat.

Tarifs :

Le tarif applicable à la présente location est de : €

Le montant de la caution demandée est de : €

Forfait nettoyage à 50 € : Oui Non

Etat des lieux :

Le locataire devra contacter le secrétariat de Mairie au moins une semaine avant la manifestation pour définir la date d'état des lieux et de remise des clefs.

A cette occasion, il remettra au représentant de la commune un chèque de caution ainsi que le règlement correspondant au tarif ci-dessus concernant la location de la salle.

A Saint-Prix,
Le

Signature du locataire :

Le maire, Mr Gauchier Max
(Ou à défaut le représentant communal)